

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 33/034/2007 – ÉFAI

12 novembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 291/07 (ASA 33/026/2007 du 5 novembre 2007)

Craintes de torture / Mauvais traitements / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion

Nouveau sujet d'inquiétude : Préoccupations pour la santé

PAKISTAN

Ali Ahmed Kurd (h)

Tariq Mahmood (h)

Atizaz Ahsan (h)

Munir A. Malik (h)

Abrar Hassan (h)

Ahsan Bhoon (h)

ainsi que tous les autres avocats arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence

---

Les hommes nommés ci-dessus, tous d'éminents juristes, sont détenus au secret depuis leur arrestation arbitraire le 3 novembre. Amnesty International craint de plus en plus qu'ils ne subissent des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. L'organisation est également inquiète pour la santé de Munir A. Malik, ancien président de l'Association du barreau de la cour suprême.

Atizaz Ahsan, qui occupe actuellement ce poste, est détenu à la prison d'Adyala, à Rawalpindi, où il risque fortement d'être torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements. À plusieurs reprises, son avocat n'a pas été autorisé à lui rendre visite. Le 6 novembre, les autorités de la prison d'Adyala ont refusé de le laisser entrer alors que le directeur adjoint de l'administration pénitentiaire d'Islamabad avait donné son autorisation pour cette visite.

On ignore toujours où se trouve Ali Ahmed Kurd, également arrêté le 3 novembre. Sa sécurité suscite les inquiétudes les plus vives.

Munir A. Malik, qui souffre, à la connaissance d'Amnesty International, de troubles cardiaques, aurait reçu la visite de médecins employés par le gouvernement le 10 novembre. L'organisation n'a reçu aucune autre information concernant son état de santé actuel. Certaines sources affirment qu'il est détenu à la prison d'Attock, mais d'autres, proches d'Amnesty International, ont indiqué qu'il se trouvait probablement dans le fort d'Attock, tristement célèbre pour les tortures qui y sont infligées aux prisonniers.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Agissant en sa qualité de chef de l'armée, le général Moucharraf a suspendu l'essentiel des dispositions de la Constitution, y compris les droits de ne pas être arbitrairement privé de la vie et de bénéficier d'une procédure équitable. Il s'est octroyé le pouvoir de la modifier en-dehors de toute procédure parlementaire et a proclamé un ordre constitutionnel provisoire. Il est désormais interdit à tout tribunal de prendre une décision défavorable au président, au Premier ministre ou à toute personne relevant de leur autorité.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence, la police et les autorités responsables de l'application des lois ont arrêté des milliers d'avocats, de militants politiques et de défenseurs des droits humains. Alors que dans un premier temps le gouvernement prononçait des inculpations liées à la lutte contre le terrorisme, il recourt à présent au chef de sédition. Trois responsables politiques et un syndicaliste ont été inculpés de sédition le 8 novembre, après avoir été arrêtés à Karachi pour avoir fait des discours et participé à une manifestation contre l'état d'urgence devant le club de la presse. La police de Karachi a également engagé des poursuites pour sédition contre huit avocats.

Le 11 novembre, le gouvernement a modifié la législation afin de permettre l'instruction de certains procès de civils par les autorités militaires. Aux termes des nouvelles dispositions, qui ont été appliquées de

manière rétroactive à partir de janvier 2003, les civils peuvent être jugés par les autorités militaires pour des chefs d'accusation comprenant ceux de trahison, de sédition et de « *déclarations incitant à des troubles à l'ordre public* ». Cette modification menace sérieusement les journaux et les médias électroniques, ainsi que les militants de la société civile. La diffusion de supports contenant des commentaires défavorables à l'instauration de l'état d'urgence risque d'être considérée comme un « *trouble à l'ordre public* ». Cette menace est d'autant plus évidente que des militants politiques et des avocats ont récemment été inculpés de sédition parce qu'ils avaient protesté contre la législation d'exception.

Les chaînes de télévision et les radios indépendantes émettant au Pakistan demeurent soumises à des restrictions. Le 10 novembre, le gouvernement a ordonné à trois journalistes du quotidien britannique *The Daily Telegraph* de quitter le pays sous soixante-douze heures. Cet ordre leur a été donné après la publication par ce journal d'un éditorial critiquant le général Moucharraf.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en ourdou, en pachto, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces détenus puissent recevoir la visite de leurs proches et d'avocats de leur choix, ainsi que tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez-les de veiller à ce qu'aucun de ces hommes ne soit torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez la libération immédiate et sans condition de ces avocats ;
- engagez les autorités à protéger et à respecter les garanties constitutionnelles relatives aux droits humains, notamment celles protégeant la vie et la liberté.

**APPELS À :**

Président de la République :

President Pervez Musharraf

Pakistan Secretariat, Islamabad, Pakistan

Fax : **+92 51 9221422**

Courriers électroniques : *via son site Internet :*

<http://www.presidentofpakistan.gov.pk/WTPresidentMessage.aspx>

Formule d'appel : ***Dear President Musharraf, / Monsieur le Président de la République,***

Ministre de l'Intérieur :

Mr Aftab Ahmed Khan Sherpao

Minister for the Interior

Ministry for the Interior

Room 404, 4th Floor, Block R, Federal Secretariat

Islamabad, Pakistan

Fax : **+92 51 9202624**

Courriers électroniques : [minister@interior.gov.pk](mailto:minister@interior.gov.pk)

[secretary@interior.gov](mailto:secretary@interior.gov)

Formule d'appel : ***Dear Minister, / Monsieur le Ministre,***

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme :

Mr Zahid Hamid

Minister of Law, Justice and Human Rights

Room 305, S-Block, Pakistan Secretariat

Islamabad, Pakistan

Fax : **+92 51 9202628 / +92 51 9201631**

Courriers électroniques : [minister@molaw.gov.pk](mailto:minister@molaw.gov.pk)

Formule d'appel : ***Dear Minister, / Monsieur le Ministre,***

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 24 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.